

Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté

Obligation de service public (modification) portant sur des services aériens réguliers

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2010/C 205/06)

État membre	Royaume-Uni
Liaison aérienne concernée	Stornoway–Benbecula
Date d'entrée en vigueur des obligations de service public	Date de publication du présent avis
Adresse à laquelle le texte et l'ensemble des informations et/ou documents pertinents se rapportant à l'obligation de service public peuvent être obtenus	Comhairle nan Eilean Siar Council Offices Sandwick Road Stornoway Isle of Lewis HS1 2BW Scotland UNITED KINGDOM Tél. +44 1851709403 Fax +44 1851709482 Courriel: mgray@cne-siar.gov.uk (Personne à contacter: Murdo J GRAY, directeur adjoint des services techniques)